Assemblée Générale 2023,
6 mai 2024 à 19h, salle de concert, AMR

Membres du comité présent·es: Benoit Gautier, Romane Chantre, Anthony Buclin, Emmanuelle Bonnet, Ian Gordon Lennox, François Tschumy. Gregoire Schneeberger, Maurizio Bionda, Mona Creisson

Membres de l'administration présent·es : François Tschumy, Anne Fatout, Christophe Chambet, Valérie Monney
Abs excusés : Rodolphe Loubatière, Brooks Giger

Prise de PV : Anne Fatout

Ordre du jour :

1. **Élection des scrutateur·ice·s**
2. **Approbation de l'ordre du jour**
3. **Approbation du PV de l'AG 2022**
4. **Mot du président et du vice-président**
5. **Rapport de l'administrateur**
6. **Rapport de la commission de programmation**
7. **Rapport du coordinateur des ateliers**
8. **Rapport du coordinateur de l'école de Jazz de Genève AMR-CPMDT en 6**
9. **Rapport du représentant des élèves**
10. **Rapport de la ComEga**
11. **Décharge de l'administrateur**
12. **Décharge du comité**
13. **Présentation des candidat·e·s au comité et élection**
14. **Divers**

Procès-Verbal

1. Election des scrutateur·ice·s

Thomas Abbet et Sylvain Fournier sont élus à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour

l'Odj est modifié pour des raisons d'emploi du temps (et approuvé à l'unanimité (il est cependant présenté ici dans l'ordre annoncé initialement)

3. Approbation du PV de l'AG 2022

Le PV de l'Assemblée générale est approuvé à la majorité. 3 abstentions.

4. Mot du président et du vice-président

Un bilan de l'année 2023, et quelques mots sur ce début d'année 2024 :

2023, ANNÉE SPÉCIALE, DES ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES

Deux anniversaires : l'AMR fêtait ses 50 ans de l'AMR // 40e édition de l'AMR aux Cropettes

Pour les 50 ans de l'AMR, plusieurs événements extraordinaires ont été organisés :

- une exposition rétrospective (17 panneaux) aux Bains des Pâquis, qui a duré plus d'un mois, avec un catalogue d'exposition.
- le tournage d'un documentaire (dont la postproduction est en cours)
- le concert de Charles Lloyd à l'Alhambra, sold out,
- une journée spéciale à l'AMR : « Jazz à tous les étages ».

L'ensemble a été financé par des financements externes (demandes de fonds / mécénat)

La 40e édition de l'AMR aux Cropettes a été organisée dans un nouveau format, avec un nouvel aménagement de l'espace dans le parc, une nouvelle grande scène, et une petite scène couverte. Les festivités ont débuté en cortège avec la fanfare Oumph Oumph. Cette édition a été un beau succès. L'association reprend certains des éléments cette année 2024.

FINANCEMENTS : en 2023, la Ville de Genève a octroyé 150'000 CHF supplémentaires (suite à l'augmentation de 50'000 CHF de la part de la Ville de Genève en 2022).
Ces fonds ont permis

- L'augmentation du taux d'occupation des postes de l'administrateur (désormais à 90%) et de la responsable de la communication (de +10% sur 9 mois, et désormais à 50% toute l'année)
- L'augmentation de tous les salaires de 2CHF brut de l'heure
- L'augmentation des heures de travail de certains postes (y compris pendant les festivals).

Cf le rapport de l'administrateur.

Les conditions de travail ont été améliorées cette année. Ce processus était déjà en cours depuis 2022, et a été pérennisé en 2023.

L'AMR a obtenu 150'000 CHF (via le fond de transformation, proposé par le Canton de Genève) pour

- développer un nouveau site web et
- améliorer et corriger le nouveau programme de gestion interne (application de facilitation pour traiter les données)

CO-FINANCEMENT en 2024> il y a eu l'entrée en vigueur de la répartition des financements via la Ville et le Canton. L'AMR est désormais cofinancé par la ville et le Canton.

- La nouvelle convention devrait être effective à partir de 2025.
- L'AMR a obtenu 300'000chf de plus pour 2024.

- Pour obtenir des financements supplémentaires, l'AMR a présenté les projets suivants : 2e pilier au 1er franc pour chaque membre du personnel.
- Travail sur une meilleure rémunération des musicien·ne·s engagé·e·s par l'AMR

PÉDAGOGIE / DIP : en 2022, l'AMR avait déposé un dossier pour recevoir des élèves du DIP.

En 2023, une vingtaine de classes a été reçue. En 2023, L'AMR a reçu environ 1000 élèves, représentant 45 classes. Les concerts ont été organisés sur 4 jours x 3 concerts d'environ une heure. Il y avait 130 classes en liste d'attente.

Aux vues du succès, l'AMR pérennise ce projet. Il était important de réfléchir à comment le gérer. Les niveaux actuellement concernés sont les 5P à 8P.
Les musiciens qui avaient mené la première année ont assuré les concerts également pour la deuxième session.
Un appel à projets a été fait pour la saison 2024-2025. Les porteurs du projet pourront se représenter une fois.
L'AMR, comme le DIP, souhaiterait développer le projet auprès des élèves du cycle, pour qu'ils puissent également venir à l'AMR.
Matteo Agostini indique qu'un projet de réforme de l'école primaire est en cours : il y aurait moins d'heures en classe (nouvelle volonté de la conseillère d'État avec « l'horaire continu », et l'après-midi, les associations proposeraient des activités).
Le comité va se renseigner.

EXPLORATIONS ET NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS :
1/ Programmation de concerts :
Plusieurs essais ont été faits :
- des résidences de concerts plus longues : au lieu de 4 soirs d'affilée, l'AMR, conjointement à la Ville, a proposé 8 soirs d'affilée.

Le Vice-président explique que la Ville de Genève avait donné une enveloppe pour explorer ledit format. Actuellement, le comité réfléchit pour la suite de ce type de schéma de programmation. Le comité est attentif (c'est encore en discussion car au sein du comité. Les avis divergent), sur l'option de diminuer ou d'augmenter le nombre de groupes.

Stéphan Mauclaire demande si d'autres projets seront calqués sur le modèle de résidence « Jim Black » (5 soirs de résidence à la salle de concert, en avril 2024).
Benoit indique que les deux types de projets mentionnés ont été apportés par la Ville, en nous proposant l'argent pour le faire. (1- 8 soirs de résidence à la cave // 2- 5 soirs de résidence à la salle de concert)

Suite aux remarques insinuant que le fait d'apporter les fonds permettait à la Ville de s'immiscer dans les projets de l'AMR, il est précisé : le comité était absolument libre d'accepter ou pas.

2/ COMEGA (COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ) > le comité a décidé de transformer la ComEga pour rendre l'entité plus institutionnelle. Le comité souhaite donner des moyens pour cela, calqués sur le modèle de la ComProg (Commission de Programmation), avec un défraiement symbolique et un cahier des charges à respecter.

La ComEga sera constituée de deux personnes chargées, sous l'égide du comité, d'organiser des discussions / mettre en œuvre des projets proposés par le comité, et/ou proposer des projets que le comité validera.

REMERCIEMENTS : Maurizio remercie tout le comité pour le travail qui a été fait bénévolement cette année, y compris Etienne Froidevaux, qui a cessé de venir en cours d'année (déménagement).

5. Rapport de l'administrateur

Le contrôleur des comptes recommande d'approuver les comptes.

Voir annexe

Ici quelques remarques en bref :

- Grande différence entre le budget et la réalité concernant les postes des profs. (il y a eu plus d'ateliers que prévu)
- il y a eu 5,1 ateliers de plus à payer, car il y a eu davantage d'élèves.
- Concernant les salaires : il y a eu un renfort de certaines équipes durant certaines manifestations (50 ans, festival, Cropettes)> par ex : équipe cuisine, équipe logistique…
- Il y a peu de personnes engagées qui bénéficiaient de la LPP donc il y a eu une diminution de frais.
- Le budget a été respecté.
- Frais généraux> lignes 37 et 38 > il y a eu des charges réelles, qui apparaissent à nouveau dans les produits car cela a été financé par des sources externes.
- Produits: il y a eu une augmentation des recettes > notamment avec les ateliers

Le rapport du fiduciaire en vient à ces conclusions : nos comptes sont conformes à la loi suisse, et la fiduciaire encourage leur approbation.

Compliments à François Tschumy pour sa tenue des comptes.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

6. Rapport de la commission de programmation (ComProg)

(Voir annexe)

Depuis juin 2023, la ComProg est composée de Richard Cossettini, Esther Vaucher, Christophe Berthet et Brooks Giger (secrétaire). Précédemment elle était composée de John Menoud / Florence Melnotte / Anthony Buclin / Richard Cossettini

Anthony Buclin présente le rapport du secrétaire de la programmation.

Ici en bref :

- 50 ans de l'AMR > cinétransat / un documentaire / une expo photo de 45 jours / stage de Charles Lloyd / Jazz à tous les étages (30 groupes locaux, expo, histoire)

- 2 stages
- 144 soirées dans l'AMR avec 243 concerts
- Répartition des auditeurs > 47% ne sont pas membres
- Nombreuses collaborations : à l'AMR avec Swiss Diagonales Jazz, Porta Jazz, les ADEM, les super caves avec la Ville de Genève ; et hors nos murs, à la Fête de la Musique, au Codebar, avec l'OCG, avec Groove'n'move (8 mars), Les Aubes.

Le niveau de fréquentation est très bon. A noter : toutes les soirées étaient complètes au Festival 2023 (et complètes 4 soirs sur 5 au dernier festival 2024). L'AMR remercie la responsable de la promotion (A. Fatout).

7. Rapport du coordinateur des ateliers lu par le secrétaire (C.Chambet)

Voir annexe

Ici, en bref, quelques chiffres :

- 313 élèves inscrit·e·s / 14 ont abandonné
- 50 ateliers par semaine + 3 demi-ateliers (ateliers théoriques de 1h ou 1h30) dont :
- 6 ateliers à thème (House party starting / Paul Motian / Hermeto Pascoal / early decades of jazz / Afrobeat / et musique de John Scofield + Abercrombie)
- 44 ateliers réguliers, dont 25 ateliers jazz moderne

Stage d'été > 76 inscrit·e·s dont 14 nouveaux ou nouvelles élèves. // 130 personnes sont venues écouter les concerts de fin de stage d'été.
Nouveauté 2024 pour cet été > il y aura des ateliers pour les juniors

Remarque : quatre femmes sont profs à l'AMR : Mona Creisson, Juliane Ricklemann, Emmanuelle Bonnet, Elisa Barman.

8. Rapport du coordinateur de l'école de Jazz de Genève AMR-CPMDT

Voir annexe

Intervention de Zoé Marty concernant l'engagement des élèves. Il soulève deux points :
1. la réalité d'un cursus très intense
2. la cherté du cursus.

1/ Elle indique qu'il y a une offre pléthorique de cours proposés. Il partage son expérience : les élèves ont tendance à s'inscrire à trop de matières, et ne peuvent finalement pas assumer l'ensemble.
Zoé souligne que c'était très instructif et enrichissant d'avoir de nombreux ·ses intervenant ·es

Il serait bien de conseiller les élèves sur le nombre de cours à suivre.
Le coordinateur de l'école (O.Talmor) indique qu'il travaille avec les autres institutions pour connaître les éléments indispensables pour les préparer aux cursus à venir. C'est une école à temps plein.

2/ Zoé partage son expérience : c'est une filière préparatoire, donc elle n'est pas reconnue par l'état, donc il n'est pas possible d'avoir une bourse.

O.Talmor s'en étonne et propose qu'ils voient ensemble les démarches que Zoé Marty avait entreprises.
Possibilité de bourses : le CPMDT a reçu de la part d'un mécène une somme substantielle pour soutenir certain·e·s élèves, dès lors qu'ils répondent à certains critères.

9. Rapport du représentant des élèves

Alain Moullet (qui a pris ses fonctions en 2022). Il est venu une fois par mois au comité.
Il y a eu peu de demandes de la part des élèves
Une remarque est revenue : la jam des ateliers n'est pas facile à réaliser

Une question fréquente de la part des élèves : y a-t-il un nombre défini d'ateliers par an ? Le secrétaire des ateliers a transmis une circulaire à tous les inscrit.es pour éclaircir ce point.

Alain Moulet a assisté au dépouillement de l'enquête de satisfaction des élèves et des profs.
Luigina Rizzo prend la relève pour 2023-2024

Nouveau protocole pour le choix du/de la représentant.e des élèves, qui est désormais choisi en début d'année scolaire.

Le comité remercie Alain pour son travail et son engagement constructif.

10. Rapport de la ComEga (Commission pour l'Egalité)

Zoé Marty présente en bref ce qui a été entrepris :

- écriture de quelques articles dans le Viva sur la non-binarité
- La ComEga a relevé qq fonctionnements dans la représentation des femmes, des personnes racisées, etc.
- Des contacts ont été établis avec la Haute Ecole de Lausanne (HEMU)
- Elaboration du cahier des charges pour le poste de la ComEga
- Des personnes de la ComEga ont organisé des jam en mixité choisie hors de l'AMR, avec de bons résultats. Cela faisait suite à une jam en mixité choisie organisée le mardi 8 mars à l'AMR qui avait suscité des problèmes, et débouché sur une réunion avec le 2e observatoire.

Remarque > En 2024, une jam en mixité choisie (femmes et personnes LGBTQIA+) a été organisée le 18 janvier, annoncée publiquement. Cet événement extraordinaire n'a empêché aucun autre événement programmé traditionnellement. Cette jam a reçu un très bon retour de la part des participantes, mais, suite à cet événement, il y a eu plusieurs articles dans la presse et beaucoup de réactions très contrastées. Il est rappelé que ce genre d'événement est un outil et pas une fin en soi.

Un débat s'ensuit, où est notifié le danger de l'instrumentalisation d'un tel événement à des fins politiques contre l'association. Beatrice Graf rappelle que l'AMR avait perdu en visibilité et en crédibilité pendant plusieurs années, et a pu revenir sur le devant de la scène dans des contextes valorisants, en impliquant les politiques et via une visibilité dynamisée. Elle insiste sur la fragilité potentielle du soutien desdits politiques, qui n'est jamais inconditionnel : les acteursices au

pouvoir ne sont pas toujours des personnes qui soutiennent la culture et le social sous toutes ses formes. Les acteurices en poste changent.

Beatrice Graf indique qu'il y a plein d'autres manières de visibiliser les femmes artistes. Elle avait notamment proposé des séances d'écriture pour visibiliser les femmes artistes sur Wikipédia

G.Schneeberger indique la position du comité concernant cette jam. Une lettre a été transmise via un mail, à tous·tes les membres> pour le comité, il s'agissait de le faire une fois, pour voir comment les gens recevaient. Le comité a bien entendu que certains points de communication n'étaient pas faits de façon optimale.

Cf communiqué du comité (prise de position) en annexe.

De nombreuses idées sont sorties d'une séance dite « mammouth » organisée en mars, pour partager les ressentis suite à cette jam. Le comité doit travailler pour changer la forme de la comEga. Le comité a entendu différents ressentis.

Leila Kramis, qui était à la réunion Mammouth, indique qu'il n'est pas possible de prendre position radicalement (pour ou contre) sur cet événement. Le débat est plus fin. Ce qui l'a gêné, c'est comment le processus a été amené : le comité ne peut pas imposer son avis, et doit prendre en compte l'avis général.

Elle demande quelles sont les suites de cette réunion « mammouth ». Maurizio indique que c'est la restructuration de la ComEga. Les personnes impliquées dans la ComEga n'étaient pas connues du comité de façon officielle. Désormais, 2 personnes seront engagées et défrayées. La ComEga travaillera désormais en lien étroit et sous l'égide du comité, dans un contexte plus professionnel.

Autre constat de la ComEga : au sein de la ComEga, il est compliqué de s'investir > de moins en moins de personnes se sont impliquées, par manque de temps.

Quelques personnes interviennent (Anthony Buclin / Fulvia Torricelli) : il est important de faire un pas de côté, sortir de sa zone de confort, pour écouter l'autre: il faut entendre que certaines personnes ne se sont pas senties en confiance et ont besoin de cet espace d'expression. Il est important de faire la part des choses: même s'il est dommage que des personnes se soient senties exclues, il est important de souligner qu'il y a un problème structurel, et que, si l'AMR crée un terrain d'exploration c'est qu'il y a une nécessité, que c'est important, quitte à créer un inconfort.

Martin Wisard indique: attention quand on parle "au nom de" > tout le monde n'est pas toujours d'accord. C'est important de rendre plus visible les réflexions qui sont menées. Important de montrer qu'on est dans un *cheminement d'ouverture.*

11. Décharge de l'administrateur

La décharge de l'administrateur est votée à la majorité absolue, sauf 1 abstention.

François fait observer à quel point il est difficile d'obtenir les comptes pour le mois de mai (date de l'Assemblée Générale)

12. Décharge du comité

La décharge du comité est votée à la majorité. 2 abstentions

Candidatures au comité :
Au sein du comité actuel : Francois Tschumy / Grégoire Schneeberger/ Maurizio Bionda/ Anthony Buclin/ Ian Gordon Lennox/ Emmanuelle Bonnet/ Mona Creisson / Romane Chantre se représentent.

Benoit Gautier ne se réengage pas. Il aura fait 5 ans.
Il remarque qu'il manque des représentant.es de la génération des quadragénaires au comité. C'est regrettable.

13. Présentation des candidat.es au comité et élection

Sylvain Fournier / Alexandra Dzuybenko

Élection du comité > tout le monde est élu. Nouveau comité avec prise de poste immédiate : François Tschumy / Grégoire Schneeberger/ Maurizio Bionda/ Anthony Buclin/ Ian Gordon Lennox/ Emmanuelle Bonnet/ Mona Creisson / Romane Chantre/ Alexandra Dzuybenko / Sylvain Fournier.

Élection de tous·tes les candidat·e·s à la majorité.

14. Divers

(NB : point traité à 22h, plusieurs personnes sont déjà parties):

A.Fatout demande si ce ne serait pas normal que les personnes qui sont engagées à l'AMR en statut de permanent ne doivent pas être membres et payer une adhésion membre. Il s'agit pour elle d'un engagement aussi symbolique qui va dans le sens de l'esprit associatif, et qui montre l'engagement concret envers son employeur, qui n'est pas un organe de bénéfice, mais bien une entité associative à but culturel et désintéressé. Elle demande que soit voté cette proposition.

Le vice-président soulève la question de la légalité d'une telle obligation. AF demande que le renseignement soit pris dans les meilleurs délais.

L.Kramis indique que chaque association établit ses règles statutaires, et que dans certaines associations, il est annoncé dans les statuts que par défaut, les salarié·e·s régulier·ère·s sont membres par défaut, et que l'adhésion leur est débitée de leur salaire, mais qu'ils ont la possibilité d'exprimer leur volonté de ne pas être membre, et de se faire rembourser cette somme.

B.Gautier fait remarquer qu'il y a très peu de profs d'ateliers présent.es à cette AG.

B. Graf ajoute que le nombre de membres peut être scruté par les instances qui financent. Il est important de mobiliser les adhésions.

La proposition d'A.F est votée et adoptée à la grande majorité. 25 personnes ont voté pour que tout·e salarié·e (staff : prof, admin, membres des commission etc.) devienne de facto membre et pour retirer l'adhésion de la paie. 5 abstentions. 1 personne est contre.

Cette décision devra être notifiée dans les statuts et mise en application.

AF demande à ce que ce soit indiqué dans les statuts > cette motion n'a pas été votée et devra être votée à la prochaine assemble générale

---

Fin de l'assemblée générale à 22h45